



Assemblée générale

Distr. générale
10 août 1998
Français
Original: anglais

Cinquante-troisième session

Point 74 c) de l'ordre du jour provisoire*

**Examen de l'application des recommandations et décisions adoptées
par l'Assemblée générale à sa dixième session extraordinaire : Conseil
consultatif pour les questions de désarmement**

Travaux du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

Rapport du Secrétaire général

I. Introduction

1. Le présent rapport sur les trentième et trente et unième sessions du Conseil consultatif pour les questions de désarmement est présenté à l'Assemblée générale conformément à la résolution 38/183 O de l'Assemblée, en date du 20 décembre 1983. Les sessions, qui se sont tenues à Genève du 16 au 18 mars 1998 et à New York du 29 juin au 1er juillet 1998, respectivement, ont été présidées par le Représentant permanent de la Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies, M. André Erdős.

2. Le Secrétaire général a pris la parole devant le Conseil à la trentième session le 17 mars 1998. Il a exposé ses vues sur les problèmes auxquels la communauté internationale s'intéresse prioritairement dans le domaine du désarmement nucléaire, classique et régional, et sur la façon dont l'Organisation des Nations Unies contribue à les résoudre. Il a demandé aux membres du Conseil leur réaction face au volet «désarmement» du programme de réforme et à la restructuration du Département. À cette session, le Secrétaire général

adjoint aux affaires de désarmement a expliqué comment le Département des affaires de désarmement, qui venait d'être rétabli, serait réorganisé**.

3. Le Secrétaire général adjoint a posé trois questions au Conseil à sa trente et unième session : a) que peuvent faire de plus le Secrétaire général ou l'Organisation des Nations Unies après les essais nucléaires auxquels l'Inde et le Pakistan ont procédé en mai 1998?; b) que peut-on faire pour contribuer à mieux préparer le terrain pour la troisième session, devant se tenir en 1999, du Comité préparatoire de la Conférence de 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires?; c) que devrait-on faire pour obtenir un accord sur la tenue d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement maintenant que la Commission du désarmement, après avoir cherché pendant trois ans à dégager un accord sur les objectifs et l'ordre du jour d'une telle session, a décidé de ne pas poursuivre l'examen de la question? Le Secrétaire général adjoint a également prié le Conseil de réexaminer son mandat et son fonctionnement en vue d'améliorer son efficacité en tant qu'organe consultatif.

4. À sa trente et unième session également, le Conseil a examiné, en se fondant sur des documents de travail présentés par ses membres, trois questions qui présentent un intérêt

* A/53/150.

** Le Département des affaires de désarmement a été rétabli le 1er janvier 1998, et sa structure administrative a été promulguée dans la circulaire ST/SGB/1998/10 du 20 mai 1998.

crucial pour le désarmement multilatéral : le nouvel agenda pour le désarmement, les nouvelles technologies et leur impact sur le désarmement, et le coût du désarmement.

5. Comme de coutume, le Conseil s'est entretenu avec des représentants du Comité spécial des ONG pour le désarmement (Genève) à sa trentième session et du Comité des organisations non gouvernementales pour le désarmement (New York) à sa trente et unième session.

6. On trouvera ci-après les principaux points soulevés durant les délibérations du Conseil sur les questions susmentionnées et certaines des recommandations que celui-ci a adressées au Secrétaire général.

A. Non-prolifération et désarmement nucléaires, et autres armes de destruction massive

7. *Que peuvent faire de plus le Secrétaire général ou l'Organisation des Nations Unies après les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan?* À la grande majorité, les membres du Conseil ont estimé que l'approche adoptée par le Secrétaire général en ce qui concerne la situation en matière de sécurité en Asie du Sud était satisfaisante, et ils ont encouragé celui-ci à continuer de consulter les États de la région et de favoriser un dialogue entre l'Inde et le Pakistan. Un membre a toutefois estimé que la question devrait être traitée dans le contexte du désarmement nucléaire mondial. Deux membres ont soutenu que la prise de sanctions économiques ou d'autres types de mesures coercitives pour faire pression sur l'Inde et le Pakistan afin qu'ils arrêtent leurs programmes nucléaires serait inefficace. De nombreux membres ont souligné qu'il importait de ne pas dissocier la question nucléaire de celle de la sécurité dans la région en général. Certains membres ont également estimé qu'il fallait encourager un dialogue entre l'Inde et la Chine.

8. De l'avis de la plupart des membres, pour que les efforts visant à assurer la non-prolifération en Asie du Sud et ailleurs aboutissent, il fallait que les États dotés de l'arme nucléaire s'emploient beaucoup plus activement à accélérer le processus de désarmement nucléaire. Un membre a instamment prié le Secrétaire général de s'attacher plus fortement à persuader ces États d'aller dans cette direction. En fait, un membre a suggéré que les États dotés de l'arme nucléaire s'engagent, comme l'Inde et le Pakistan, à maintenir leurs programmes au niveau le plus bas possible. On a déclaré que les essais de l'Inde et du Pakistan étaient l'occasion de promouvoir la transparence pour ce qui est des arsenaux et doctrines nucléaires existants. Un certain nombre de membres

ont émis l'avis que, quelle que soit la réaction de la communauté internationale face à ces essais, elle devrait se garder de récompenser – ou de donner l'impression de récompenser – un comportement contraire aux normes de non-prolifération auxquelles adhéraient la grande majorité des États. Il a été demandé au Secrétaire général de continuer à pousser l'Inde et le Pakistan à accepter des négociations au sein de la Conférence du désarmement sur l'arrêt de la production de matières fissiles, et à encourager la prise par les États dotés de l'arme nucléaire de mesures de désarmement nucléaire, telles que la neutralisation d'ogives nucléaires et le découplage avec les vecteurs. De telles mesures pourraient aussi être prises en Asie du Sud.

9. Des membres ont souligné que le Secrétaire général devrait, en tant que dépositaire du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, explorer les moyens d'y faire adhérer l'Inde et le Pakistan. Plusieurs membres ont noté que ces deux pays pourraient être instamment priés de transformer leurs moratoires de facto actuels en une véritable obligation légale en adhérant au Traité, et que, s'ils le faisaient avant la Conférence des États parties au Traité prévue pour 1999, ils pourraient participer pleinement à la conférence. Il était également capital que les trois États dotés de l'arme nucléaire qui n'avaient pas encore ratifié le Traité donnent le bon exemple. Certains membres ont aussi soulevé la question de l'arrêt des essais sous-critiques, lequel pourrait inciter les pays à adhérer au Traité.

10. Des membres ont reconnu que les rapports entre l'Inde, le Pakistan et le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires posaient un énorme problème à la communauté internationale. D'une part, les États parties au Traité ne voulaient pas reconnaître ces deux pays comme des États dotés de l'arme nucléaire, car cela irait à l'encontre de l'hypothèse sur laquelle reposaient le Traité et le régime actuel de non-prolifération, à savoir qu'il ne devait plus y avoir de nouveaux États dotés de l'arme nucléaire. D'un autre côté, il n'était guère réaliste de les engager à adhérer au Traité en tant qu'États non dotés de l'arme nucléaire, car ils percevaient toujours le Traité comme étant discriminatoire.

11. Certains membres ont souligné que les essais nucléaires de l'Inde et du Pakistan auraient des répercussions sur la sécurité au Moyen-Orient et que l'Organisation des Nations Unies devrait suivre attentivement la situation dans cette région.

12. On a déclaré que l'Organisation des Nations Unies pourrait jouer un rôle dans le cadre de la réunion ordinaire du «processus de Katmandou» (organisée par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Asie et dans le Pacifique) en 1999 en recherchant les

moyens de renforcer la confiance dans la région et de réduire les risques nucléaires. On a aussi souligné que l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est avait un rôle utile à jouer.

13. *Comment le Secrétaire général peut-il contribuer à faire en sorte que le terrain soit mieux préparé pour la troisième session, prévue en 1999, du Comité préparatoire de la Conférence de 2000 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires?* Préoccupés par les répercussions des essais nucléaires en Asie du Sud sur le Traité et par le fait que le Comité préparatoire n'était pas parvenu à un accord à sa deuxième session, des membres ont souligné qu'il importait de donner une nouvelle impulsion aux efforts en faveur du désarmement nucléaire qui se trouvaient actuellement au point mort. Les membres ont reconnu que des progrès avaient été réalisés sur la voie du désarmement nucléaire depuis la fin de la guerre froide; certains ont noté ce qui avait été accompli et d'autres les graves dangers auxquels la communauté internationale était encore confrontée. Un membre a suggéré, afin de sortir de l'impasse, de convoquer une conférence internationale qui serait exclusivement consacrée à la question du désarmement nucléaire. D'autres membres, toutefois, ont estimé que cette question ne pouvait être traitée à part.

14. Plusieurs suggestions ont été faites concernant ce que le Secrétaire général pourrait faire pour renforcer le processus préparatoire, à savoir notamment et, à titre prioritaire, souligner que le processus de désarmement nucléaire et le processus de non-prolifération nucléaire doivent aller de pair et insister auprès des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur la nécessité de poursuivre l'action en faveur du désarmement nucléaire afin de renforcer le régime de non-prolifération.

15. Il a également été conseillé au Secrétaire général de a) souligner, à chaque fois qu'il le pourrait, que les États dotés de l'arme nucléaire doivent prendre au sérieux l'opinion selon laquelle la résolution sur le Moyen-Orient fait partie intégrante de ce qui a été convenu à la Conférence de 1995 des parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation; b) souligner l'importance de l'application de tous les éléments de la décision adoptée concernant les principes et objectifs de la non-prolifération et du désarmement nucléaires, notamment l'octroi aux États non dotés de l'arme nucléaire d'assurances de sécurité négatives sous une forme juridiquement contraignante et la création de nouvelles zones exemptes d'armes nucléaires; et c) insister sur le fait que tous les États doivent oeuvrer afin que des négociations sur l'arrêt de la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes puissent commencer sans tarder.

16. On a fait observer que le Traité sur la non-prolifération ne comportait aucune disposition permettant aux États parties d'engager rapidement des discussions sur les situations menaçant le régime de non-prolifération nucléaire. Il a donc été suggéré que le Secrétaire général consulte les dépositaires en vue d'inscrire cette question à l'ordre du jour d'une future réunion des parties. Il a aussi été proposé que l'Organisation des Nations Unies facilite des consultations entre les parties avant la troisième session du Comité préparatoire de la Conférence de 2000 afin que les désaccords, tels que ceux qui s'étaient manifestés à la deuxième session, puissent être aplanis à l'avance.

17. Au cours de débats portant plus généralement sur les armes de destruction massive, le Conseil a souligné l'importance du rôle que l'Organisation des Nations Unies jouait en consolidant les régimes de désarmement existants et en contribuant à les rendre universels. On a mentionné tout particulièrement le renforcement des régimes institués par le Traité sur la non-prolifération, le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Le Conseil a estimé que l'Organisation des Nations Unies devrait aussi accorder une plus grande attention aux questions suivantes : le coût croissant du désarmement et de la reconversion; les activités liées à la manutention de grandes quantités de plutonium et autres matières fissiles provenant des armes nucléaires et des réacteurs civils démantelés; la limitation et le contrôle des armes nucléaires tactiques et l'enlèvement de ces armes du territoire des États non dotés de l'arme nucléaire; le rétrécissement de l'écart entre les effets des armes de destruction massive et ceux des armes classiques qui sont de plus en plus dangereuses; et les technologies à double usage problématiques, telles que les satellites, les systèmes de télécommunication et les systèmes informatiques.

B. Le désarmement classique, en particulier les mesures pratiques de désarmement et les armes légères

18. Si les débats du Conseil ont été en partie consacrés aux nouveaux dangers que faisaient peser les politiques et pratiques récemment adoptées au sujet des armes classiques et l'accumulation inquiétante des armes classiques, qui risquait de provoquer une escalade jusqu'au conflit nucléaire, ils ont porté essentiellement sur l'action que l'Organisation des Nations Unies pourrait entreprendre afin de stimuler les efforts déployés aux niveaux national et international en vue d'empêcher la prolifération des armes légères et d'aider à la

consolidation de la paix après les conflits en prêtant son concours pour désarmer, démobiliser et assurer la réinsertion des anciens combattants.

19. À la trentième session, l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) a organisé un débat sur la question des armes légères. Le Président du Groupe d'experts gouvernementaux sur les armes légères, M. Mitsuro Donowaki, a souligné la nécessité de diffuser largement le rapport du Groupe (A/52/298 – 27 août 1997) auprès des décideurs, des agents de l'État, des chercheurs et du public. Il a fait observer qu'il fallait faire mieux prendre conscience du fait que même si la plupart des conflits actuels étaient des conflits internes, le marché des armes légères était un marché mondial, et il fallait donc une action au niveau mondial pour empêcher la prolifération de ces armes.

20. À la trente et unième session, M. Donowaki, qui était toujours Président du Groupe d'experts gouvernementaux, faisant le bilan de la situation concernant les recommandations faites dans le rapport de 1997 à l'Assemblée générale, a souligné que la recommandation tendant à convoquer une conférence internationale sur le trafic d'armes légères en l'an 2000 – conférence que la Suisse avait offert d'accueillir – recueillait un large appui. Il a été suggéré que le Conseil constitue un sous-groupe qui conseillerait le Secrétaire général pour la préparation de cette conférence.

21. Le Directeur adjoint de l'UNIDIR, qui coordonne les travaux du groupe d'étude sur les munitions et les explosifs, a souligné que l'utilisation et le commerce des armes légères entraînaient des transferts massifs de munitions. Deux chercheurs de l'Institut ont esquissé les possibilités d'un meilleur contrôle du trafic en Afrique de l'Ouest et en Amérique latine. Le Conseil a fermement appuyé l'initiative du Mali tendant à imposer un moratoire sur les flux transfrontières d'armes en Afrique de l'Ouest ainsi que les efforts déployés par divers organes de l'Organisation des Nations Unies pour soutenir cette initiative, et il a encouragé la poursuite du dialogue entre les pays de la région et certains des pays fournisseurs.

22. Un membre a déclaré que l'aide de l'Organisation des Nations Unies était indispensable pour que l'imposition d'un moratoire sur les transferts d'armes légères en Afrique de l'Ouest soit un succès, et qu'une telle aide devrait également être apportée tout au long du processus de mise en oeuvre. Il a de nouveau été demandé que l'Organisation des Nations Unies parraine une conférence internationale de pays donateurs et bénéficiaires afin de donner pleinement effet au moratoire une fois qu'il aurait été annoncé. Il a aussi été proposé que l'UNIDIR explore plus avant la possibilité

d'étendre le moratoire à l'Afrique de l'Est et de prendre des dispositions analogues en Amérique centrale.

23. L'opinion générale a été que même si le problème des flux excessifs – licites et illicites – d'armes légères méritait de retenir l'attention au niveau mondial, les solutions se situaient au niveau régional ou sous-régional, et qu'une plus grande transparence au sujet du commerce licite d'armes légères était nécessaire tant de la part des pays fournisseurs que de celle des pays acheteurs. Dans ce cadre, l'Organisation des Nations Unies pourrait favoriser une meilleure coopération régionale et sous-régionale pour intégrer la sécurité et le développement. Certains membres ont fait observer qu'il fallait harmoniser les législations nationales sur la question. On a suggéré que l'Organisation des Nations Unies dresse une liste officieuse des zones qui pourraient bénéficier d'une telle assistance.

24. Le Conseil s'est félicité de l'initiative, annoncée en juin 1998, en faveur d'une action coordonnée concernant les armes légères, car elle mettait l'accent sur le lien entre sécurité et désarmement d'une part, et développement d'autre part, et répondait à la nécessité d'une coordination au sein de l'Organisation des Nations Unies en ce qui concerne les armes légères. Le renforcement envisagé de la coordination avec le Programme des Nations Unies pour le développement était hautement souhaitable, et l'on a suggéré que l'UNIDIR s'implique plus fortement dans cette initiative.

25. Il a été suggéré que l'Organisation des Nations Unies cherche à mettre en place des passerelles avec des compagnies internationales dans le but, par exemple, d'établir des directives convenues d'un commun accord sur les transferts d'armes, tout comme des fabricants de produits chimiques avaient été consultés et leurs vues avaient été prises en considération pendant les négociations, à la Conférence du désarmement, concernant la Convention sur les armes chimiques.

C. La quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement

26. *Que devrait-on faire pour obtenir un accord sur la tenue d'une quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement maintenant que la Commission du désarmement, après avoir cherché pendant trois ans à dégager un accord sur les objectifs et l'ordre du jour d'une telle session, a décidé de ne pas poursuivre l'examen de la question?* On a noté que l'impasse dans laquelle on se trouvait actuellement dans le domaine du désarmement nucléaire était la raison pour laquelle la convocation d'une quatrième session extraordi-

naire avait été demandée. En fait, pour certains membres, les essais de l'Inde et du Pakistan montraient à quel point une telle session était nécessaire. Le Conseil n'était pas aussi partagé que lors de ses précédentes sessions au sujet de la convocation d'une quatrième session extraordinaire. Même ceux qui, dans le passé, nourrissaient des réserves ont admis qu'il était impératif que la communauté internationale réévalue la situation en matière de désarmement afin de cerner les priorités et de définir les objectifs et les arrangements institutionnels à prendre pour le désarmement multilatéral. On a estimé qu'une quatrième session extraordinaire pourrait lancer le débat sans nécessairement le conclure. Cela dit, les désaccords entre les membres du Conseil ont persisté au sujet des objectifs et de l'ordre du jour d'une quatrième session extraordinaire.

27. Dans le même ordre d'idées, le Conseil a été informé que le Président de l'Égypte, M. Hosni Moubarak, avait proposé, peu après les essais réalisés sur le sous-continent, de convoquer une conférence pour explorer les moyens de débarrasser le monde de toutes les armes de destruction massive en procédant par étapes sur une période de 20 ans. Certains membres ont estimé qu'une telle conférence pourrait constituer un moyen de sortir de l'impasse dans laquelle on se trouvait concernant la convocation d'une nouvelle session extraordinaire consacrée au désarmement ainsi que sur le plan de la négociation du désarmement nucléaire à la Conférence du désarmement. Dans ce contexte, un autre membre a rappelé le programme de désarmement que le Premier Ministre de l'Inde, M. Rajiv Gandhi avait présenté à la troisième session extraordinaire consacrée au désarmement en 1988.

D. Rétablissement et réorganisation du Département des affaires de désarmement

28. Le Conseil s'est grandement félicité du rétablissement du Département des affaires de désarmement car cette mesure confirmait le rôle central que l'Organisation des Nations Unies avait à jouer dans la recherche du désarmement mondial et de la sécurité. On a, toutefois, aussi relevé que pour être efficace, il faudrait que le Département se voit allouer plus de ressources humaines et matérielles.

29. Le Conseil a pris note avec satisfaction de la structure proposée du Département qui devrait compter cinq services, dont quatre qui s'occuperont respectivement des armes de destruction massive; des armes classiques; du désarmement régional; et du suivi, de la base de données et de l'information; et auxquels viendra s'ajouter le service basé à Genève.

Il s'est félicité de la reprise des activités régionales de l'Organisation des Nations Unies, en particulier en Afrique, en Amérique latine et dans les Caraïbes. Il a estimé que les conditions étaient favorables à la prise d'initiatives régionales pour le désarmement et le règlement des conflits. Le Conseil a souligné que les États Membres ne devraient épargner aucun effort pour encourager et soutenir de telles initiatives.

30. L'opinion générale a été que dans l'ensemble, le mécanisme de désarmement multilatéral fonctionnait bien. Le concept de base, à savoir un processus allant de la mobilisation de l'attention dans le monde entier grâce à l'adoption de résolutions à la négociation de traités par un organe de négociation multilatéral après des débats portant sur des questions spécifiques, demeurait valable. On pourrait, toutefois, en améliorer encore l'efficacité, et les changements qui devraient être apportés à cette fin pourraient être approuvés à la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement. Aucun membre n'a remis en question l'utilité de la Conférence du désarmement en tant que principal instrument à la disposition de la communauté internationale pour la négociation des accords en matière de désarmement. On a cependant souligné que l'impasse dans laquelle se trouvait la Conférence était due à une crise de confiance. Certains membres ont fait valoir que cette crise ne tenait pas à la structure ou aux méthodes de la Conférence mais aux rapports stratégiques actuels entre de grands pays. D'autres ont noté que la façon dont des traités, tels que le Traité sur la non-prolifération et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, avaient été négociés et présentés à la signature favorisait un climat de méfiance.

E. Nouvel agenda pour le désarmement

31. À sa trente et unième session, le Conseil a examiné la question intitulée «Nouvel agenda pour le désarmement» en vue d'appeler l'attention du Secrétaire général sur les menaces que les armements pourraient faire peser à l'avenir et les mesures qui pourraient être prises pour les désamorcer. Dans un document de travail sur la question, établi par l'un des membres, il était recommandé de mettre au point une stratégie pluridimensionnelle à long terme en vue de débarrasser durablement le monde de l'arme nucléaire, stratégie qui prendrait en compte tous les aspects des questions en jeu et nécessiterait la coopération des États dotés de l'arme nucléaire. Le document de travail demandait également l'élaboration d'une stratégie à court terme qui serait axée sur le renforcement des accords existants et des mesures actuellement prises pour réduire les stocks d'armes nucléaires, l'application de mesures visant à réduire les risques de

malentendu pouvant déboucher sur une guerre nucléaire, et la fragmentation de la stratégie pluridisciplinaire en un certain nombre d'éléments correspondant à autant de phases pour l'achèvement desquelles on pourrait, à titre indicatif, fixer une date.

32. Plusieurs membres ont souligné que le «nouvel agenda» devrait également porter sur les autres armes de destruction massive ainsi que sur tous les aspects des armes classiques. Les questions ci-après ont aussi été abordées : la maîtrise et l'élimination des armes nucléaires tactiques sous-stratégiques; les stratégies à mettre en oeuvre pour éviter les risques d'utilisation accidentelle ou non autorisée de matières nucléaires; l'écart croissant entre les cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur le plan technologique, et ses répercussions négatives sur la sécurité internationale, notamment pour ce qui est des systèmes ABM; et l'éducation au service de la non-prolifération et du désarmement. Faute de temps, le Conseil n'a pu qu'effleurer ces questions, et il a décidé de les maintenir à son ordre du jour.

F. Les nouvelles technologies et leur impact sur le désarmement

33. Le Conseil a reconnu la menace que l'évolution rapide des technologies pourrait faire courir en cas de guerre et s'est attaché à en tirer les conséquences au niveau des politiques à adopter par le système des Nations Unies. Un document de travail établi par l'un des membres a décrit certains des aspects de la question : guerre informatique; utilisation des satellites; et application des technologies laser dans la recherche en matière de défense. Il fallait répondre à cinq grandes questions : quels sont les acteurs? Quelles sont les nouvelles armes potentielles? Quelle forme prendra la guerre? Quelles sont les cibles? Quels mécanismes seront mis en oeuvre pour maîtriser l'évolution des nouvelles technologies de guerre et atténuer leurs effets?

34. Le Conseil a décidé qu'il devrait demeurer saisi de cette question. Il a également été proposé que l'UNIDIR mène des recherches en collaboration avec des groupes d'experts n'appartenant pas au système des Nations Unies. Il a en outre été suggéré que la question soit traitée à la quatrième session extraordinaire consacrée au désarmement et que l'Assemblée générale envisage par la suite de créer un groupe spécial d'experts gouvernementaux qui serait chargé d'étudier de façon approfondie l'impact des nouvelles technologies sur le désarmement.

G. Le coût du désarmement

35. Un débat a eu lieu sur la question du coût du désarmement, et en particulier du coût lié aux obligations souscrites en vertu d'accords, de conventions et de traités. Un document de travail sur la question a été présenté par l'un des membres. Il mettait en lumière les graves difficultés auxquelles se heurtaient certains États Membres et la communauté internationale pour financer les mécanismes de vérification, s'acquitter d'obligations conventionnelles coûteuses et financer leur participation aux organisations internationales compétentes. À titre d'exemple, le document de travail citait les difficultés rencontrées par la Fédération de Russie qui, en vertu du Traité sur les forces classiques en Europe, devait démanteler des armes classiques, en vertu du Traité sur les armements stratégiques offensifs, démanteler des armes nucléaires stratégiques et détruire des matières fissiles, et en vertu de la Convention sur les armes chimiques, détruire des stocks d'agents chimiques.

36. Le débat qui a suivi la présentation du document de travail a montré que la question était jugée importante pour la viabilité des accords de limitation des armements actuellement en vigueur et la négociation de nouveaux accords. Les vues exprimées par les membres, toutefois, reflétaient le clivage existant dans la communauté mondiale entre pays donateurs et pays bénéficiaires. À cet égard, certains membres ont souligné que l'Organisation des Nations Unies et la communauté internationale devraient se borner à lancer des appels aux pays donateurs et à demander l'aide des États parties aux traités en matière de désarmement. L'Organisation ne devrait pas avoir à financer les programmes de désarmement. C'était à chaque pays ou à chaque partie à un accord de désarmement qu'il incombait au premier chef de résoudre les problèmes que le coût des mesures de désarmement lui posait. D'autres membres ont néanmoins souligné qu'il serait dans l'intérêt bien compris du «village planétaire» d'aider les autres pays à se désarmer.

37. Certains membres se sont félicités des travaux que l'UNIDIR avait l'intention de réaliser sur la question du coût du désarmement; d'autres, en revanche, ont mis en doute la nécessité d'une telle étude dont les objectifs et les bénéfices potentiels n'étaient pas clairs.

H. Améliorer le mandat et le fonctionnement du Conseil consultatif

1. Mandat

38. Les membres du Conseil ont réaffirmé qu'ils prenaient très au sérieux le rôle consultatif qui leur avait été confié dans le domaine de la limitation des armements et du désarmement.

On a suggéré que le Conseil adopte une approche plus dynamique et adresse des recommandations spécifiques au Secrétaire général. Le Conseil a reconnu que s'il devait, selon son mandat actuel, donner son avis sur certains aspects des études réalisées sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, sa fonction consultative s'était élargie. Il a débattu de l'opportunité de modifier officiellement son mandat pour tenir compte de l'évolution de ses travaux. Ce débat n'a abouti à aucune décision, mais le Conseil a exprimé le souhait de maintenir la question à l'étude.

39. Le Conseil a réaffirmé son rôle en tant que Conseil d'administration de l'UNIDIR. Il a suggéré des moyens de renforcer ce rôle, notamment en aidant le Directeur de l'Institut à développer son programme de publications et à mobiliser des fonds.

40. Le Conseil a envisagé la possibilité d'étendre ses consultations à des catégories de la société civile autres que les organisations non gouvernementales, telles que les syndicats et les entreprises, afin d'être mieux à même de conseiller le Secrétaire général pour l'exécution du Programme d'information des Nations Unies sur le désarmement. Cette approche n'a toutefois pas fait l'unanimité.

2. Composition

41. Le Conseil a déclaré que lorsqu'il serait appelé à l'avenir à nommer ses membres, le Secrétaire général devrait continuer à prendre dûment en considération le principe de la répartition géographique et accorder une plus grande attention à la parité entre les sexes. La majorité a estimé que le nombre actuel de membres était suffisant, sans être excessif.

3. Ordre du jour et organisation des travaux

42. Tous les membres ont estimé qu'il était nécessaire que les futures sessions du Conseil soient axées sur des points précis de façon à approfondir la réflexion sur des sujets donnés. On a suggéré, afin de mieux préparer les futures sessions, que certains membres se réunissent entre les sessions pour préparer l'examen de tel ou tel point. On a aussi proposé, si cela était possible ou utile, que l'UNIDIR prête son concours pour préparer les sessions.

43. On a proposé de créer au sein du Conseil des sous-groupes qui traiteraient l'un du nouvel agenda pour les armes de destruction massive et l'autre des armes légères. Certains membres ont, toutefois, insisté pour que ces sous-groupes, s'ils étaient créés, aient un caractère ad hoc et non autonome, que leur mandat soit clairement défini et qu'ils soient à composition non limitée. On a aussi suggéré que le Directeur

de l'UNIDIR préside le sous-groupe qui serait chargé du nouvel agenda pour les armes de destruction massive.

44. Les membres du Conseil sont convenus de tirer mieux profit des nouveaux moyens de communication – électroniques ou autres – pour maintenir le contact entre eux ainsi qu'avec le Président, avec le Département des affaires de désarmement et avec l'UNIDIR afin de procéder à des échanges de vues sur les faits nouveaux importants intéressant le mandat du Conseil.

45. On a de nouveau suggéré que l'Organisation des Nations Unies mette à profit les compétences des membres du Conseil en matière de désarmement et demande, le cas échéant, à ces derniers de participer à diverses missions ou leur confie des affectations. Les membres ont également estimé qu'ils pourraient servir de lien entre le Département des affaires de désarmement et des établissements d'enseignement et autres organismes.

4. Sessions du Conseil

46. Le Conseil a réaffirmé qu'il était préférable qu'il se réunisse deux fois par an. Ces sessions pourraient durer trois jours, mais une certaine souplesse était nécessaire à cet égard, certains membres étant favorables à des sessions de cinq jours ouvrables. Bien que les membres du Conseil soient convenus qu'il fallait que le Conseil tienne au moins une session à New York, certains ont souligné que l'autre session devait avoir lieu à Genève où se situaient les bureaux de l'UNIDIR. En outre, le Conseil a estimé qu'il lui serait plus facile d'aller au fond des choses s'il pouvait se réunir dans un cadre informel, ce qui n'entraînerait guère de frais supplémentaires pour l'Organisation des Nations Unies. Il est également convenu qu'il pourrait se réunir dans l'État de l'un quelconque de ses membres, s'il y était invité.

II. Réunion avec des représentants du Comité spécial ONG pour le désarmement (Genève) et du Comité des organisations non gouvernementales pour le désarmement (New York)

47. À sa trentième session, le Conseil s'est entretenu avec des représentants du Comité spécial ONG pour le désarmement (Genève). Ceux-ci se sont félicités de la place accordée au désarmement au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et ont déclaré attendre avec impatience de pouvoir nouer de nouveaux liens de collaboration avec le Département des affaires de désarmement, qui venait d'être rétabli. Ils étaient impatients de «vendre» le désarmement au public. Ils

ont fait observer que le processus d'Ottawa concernant les mines antipersonnel avait apporté la preuve éclatante de l'importance croissante de la société civile sur la scène internationale. La limitation des armes légères était un domaine dans lequel une collaboration plus étroite pourrait être profitable, diverses ONG pouvant être d'une grande aide. Les représentants des ONG se sont déclarés extrêmement préoccupés par l'impasse dans laquelle se trouvaient les négociations sur le désarmement nucléaire. Ils ont souligné qu'Abolition 2000, une ONG regroupant plus de 1 000 organisations, oeuvrerait sans relâche pour atteindre l'objectif de l'élimination des armes nucléaires. Ils se sont également déclarés satisfaits du renforcement des mécanismes mis en place pour assurer la participation des ONG au processus préparatoire du prochain examen du Traité sur la non-prolifération.

48. À la trente et unième session, le Bureau du Comité des organisations non gouvernementales pour le désarmement (New York) a choisi M. Jonathan Schell, auteur de *The Gift of Time*, pour qu'il prenne la parole devant le Conseil au nom du Comité. M. Schell a souligné que le mouvement pour l'éradication de l'arme nucléaire connaissait une progression constante dans divers secteurs de la société civile, en particulier parmi les organisations de défense des droits civils, les organisations religieuses et les organisations professionnelles. En outre, il n'était pas du tout impossible que la volonté politique nécessaire pour aboutir à un désarmement nucléaire total gagne du terrain au niveau gouvernemental. M. Schell a souligné que la communauté des ONG condamnait les essais de l'Inde et du Pakistan; mais il a aussi insisté sur le fait que les États dotés de l'arme nucléaire devaient réaffirmer leur engagement en faveur du désarmement nucléaire et prendre des mesures concrètes maintenant que la guerre froide était terminée et que l'ennemi avait disparu.

III. Les travaux futurs du Conseil

49. Plusieurs suggestions ont été faites concernant les travaux futurs du Conseil. La formule plus ciblée adoptée à la trente et unième session a été bien accueillie. Des membres ont remercié le Secrétaire général adjoint d'avoir posé des questions précises, faisant observer que cela avait aidé le Conseil à soumettre des recommandations plus explicites à l'examen du Secrétaire général. Il a été proposé de présenter les questions aux membres bien avant les réunions. Le Conseil a également estimé que ses débats à cette session avaient été mieux circonscrits grâce aux documents de travail établis sur certains sujets. Il a toutefois fait observer qu'il faudrait à l'avenir ne pas trop multiplier les sujets inscrits à

son ordre du jour de façon qu'il dispose de suffisamment de temps pour aller au fond des choses. Le Conseil a aussi déclaré une nouvelle fois que ses recommandations sur certains sujets hautement spécialisés, tels que les nouvelles technologies, pourraient être plus pertinentes s'il bénéficiait du concours d'experts dans ces domaines.

50. Le Secrétaire général tient à exprimer aux membres du Conseil sa gratitude pour les débats animés qui ont eu lieu à Genève et pour les suggestions et recommandations qui lui ont été communiquées.

Annexe

Membres en exercice du Conseil consultatif pour les questions de désarmement

M. Munir **Akram**^{a, b}

Ambassadeur et Représentant permanent du Pakistan auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Genève

M. Serge Raymond **Bale**^a

Ambassadeur
Secrétaire général adjoint
Ministère des affaires étrangères et de la coopération de la République du Congo
Brazzaville

M. Hanan **Bar-On**^{a, b}

Ambassadeur
Conseiller principal auprès du Président
Institut Weizmann des sciences
Rehovot (Israël)

Mme Thérèse **Delpech**^{a, b}

Directrice des affaires stratégiques
Commissariat à l'énergie atomique
Paris

M. Mitsuro **Donowaki**^{a, b}

Ambassadeur
Division de la maîtrise des armements et du désarmement
Ministère des affaires étrangères
Tokyo

Le colonel (CR) Tshinga Judge **Dube**^{a, b}

Directeur général
Zimbabwe Defence Industries (Put) Ltd.
Harare

M. André **Erdős**^{a, b}

(Président des trentième et trente et unième sessions)
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire
Mission permanente de la République de Hongrie auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

M. Andelfo J. **García**^{a, b}

Ambassadeur
Représentant permanent adjoint de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies
New York

M. Curt **Gasteyger**^{a, b}

Professeur émérite à l'Institut universitaire de hautes études internationales
Directeur du Programme d'études de stratégie et de sécurité internationales
Genève

M. Peter **Goosen**^a

Ministre
Représentant permanent adjoint de l'Afrique du Sud à la Conférence sur le désarmement
Genève

Le général (CR) Henny J. van der **Graaf**^{a, b}

Directeur du Centre de maîtrise des armements et des techniques de vérification
Université de technologie d'Eindhoven
Eindhoven (Pays-Bas)

M. Joseph **Holik**^{a, b}

Ambassadeur
Addis-Abeba

M. Oumirseric **Kasenov**^{a, b}

Vice-Recteur de l'Université Kainar
Almaty

M. Yuri P. **Kliukin**^{a, b}

Directeur adjoint
Département des affaires de sécurité et de désarmement
Ministère des affaires étrangères
Moscou

M. Natarajan **Krishnan**^{a, b}

Ambassadeur
Bangalore (Inde)

M. Celso **Lafer**^a

Ambassadeur et Représentant permanent du Brésil auprès de l'Office des Nations Unies à Genève
Genève

M. Sverre **Lödgaard**^{a, b}

Directeur de l'Institut norvégien de relations internationales
Oslo

Mme Wangari **Maathai**^{a, b}

Coordonnatrice de Green Belt Movement
Nairobi

M. William C. **Potter**^{b *}

Professeur et Directeur du Centre d'études sur la non-prolifération

Institut d'études internationales de Monterey
Californie (États-Unis d'Amérique)

M. **Sha** Zukang^{a, b}

Directeur général du Département de la maîtrise des armements et du désarmement

Ministère des affaires étrangères
Beijing

M. Mohamed I. **Shaker**^{a, b}

Ambassadeur

Conseiller au Centre régional de technologie de l'information et de génie logiciel
Le Caire

M. John **Simpson**^{a, b}

Directeur du Département des études politiques du Centre Mountbatten d'études internationales
Université de Southampton
Southampton (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord)

M. Nana **Sutresna**^{a, b}

Ambassadeur extraordinaire
Ministère des affaires étrangères
Jakarta

Membre d'office

Mme Patricia **Lewis**^{a, b}

Directrice de l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
Genève

Notes

^a A participé à la trentième session tenue du 16 au 18 mars 1998.

^b A participé à la trente et unième session tenue du 29 juin au 1er juillet 1998.

* A été nommé membre du Conseil le 1er mai 1998.